

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 27 janvier 2026

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1 - Que la convocation de tous les membres en exercice du Bureau Délibératif a été envoyée le mardi 20 janvier 2026 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Bureau a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannais Agglomération - 63, rue Jean Jaurès et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N° 1

Objet :

PERSONNEL

**Modification du tableau des
effectifs à compter du
1^{er} juillet 2026**

Code nomenclature : 4.1

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 7, sur lesquels il y avait 5 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président
MM. Brun, Daval, Grosdenis, Peyron

Absents avec excuses : M. Fréchet et Mme Roux

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Daval

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Bureau empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES

Le Bureau syndical a donné acte de ce dépôt

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20260127-DBD-20260127-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026
Publication : 28/01/2026

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'un agent, il est nécessaire de créer le poste au tableau des effectifs et de supprimer le poste d'adjoint administratif.

Ces modifications ont été soumises au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Loire lors de la séance du 8 janvier 2026 et un avis favorable a été rendu le 15 janvier 2026.

Ainsi, le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026 s'établira comme suit :

INTITULE DES EMPLOIS/GRADES	TEMPS de TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE
<u>Responsable du Syndicat :</u>		
Ingénieur en chef hors classe	Temps non complet 5h25 hebdomadaires, soit 15% d'un temps complet	1
Attaché hors classe	Temps non complet 5h25 hebdomadaires, soit 15% d'un temps complet	1
<u>Cadre administratif :</u>		
Rédacteur territorial	Temps complet	1
Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe	Temps complet	1
<u>Cadre technique :</u>		
Technicien Principal de 1^{ère} classe	Temps complet	1

Par conséquent, il est demandé au bureau syndical, dans le cadre de sa délégation, de bien vouloir :

1. approuver le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026,
2. dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 012.

ADOpte à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 27 janvier 2026

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves BOIRE